



D

PRIX DE RECHERCHE

PRIX DE THÈSE DU DÉFENSEUR DES DROITS

La campagne de recueil des candidatures pour le prix de thèse du Défenseur des droits est ouverte

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au

29 JUIN 2018

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conditions générales

Créé en 2015 à l'initiative du Défenseur des droits, ce prix récompense, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée, des travaux qui portent sur l'une de ses missions :

- la défense et la promotion des droits des usagers des services publics ;
- la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;

- le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République ;
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

La thèse doit avoir été soutenue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Le prix est d'un montant de 10 000 euros. Il est attribué par un jury composé de personnalités issues de monde académique. En cas d'ex aequo, l'ensemble de la dotation peut être partagée en plusieurs parts égales.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes* :

une **version électronique de la thèse** (fichier au format Word ou PDF) ou à défaut deux exemplaires imprimés ;

le **rapport de soutenance** ;

le **formulaire de candidature** signé par la/le candidat·e, comportant ses nom, prénom, coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) ainsi que le titre de sa thèse et la date de sa soutenance ;

un **C.V.** mentionnant la liste des publications ;

le **résumé** de la thèse (2 à 5 pages).

NB : *Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.*

Conditions de dépôt

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale (cachet de la Poste faisant foi) ou déposées au siège de l'Institution, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 16h00, jusqu'au **vendredi 29 juin 2018**.

Adresse postale

MISSION ÉTUDES

DÉFENSEUR DES DROITS

TSA 90716 - 75334 PARIS CEDEX 07

Dépôt : 3, place de Fontenoy 75007 PARIS
(se présenter à l'accueil muni d'une pièce d'identité).

Contacts : Martin Clément, mission études
martin.clement@defenseurdesdroits.fr / Tél. : 01 53 29 22 85

Formulaire de Candidature

Prix de thèse 2018 du Défenseur des droits

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courrier électronique :

Titre de la thèse :

Discipline :

Date de soutenance :

Université :

Mention :

Date et signature

JOINDRE A CE FORMULAIRE :

Un résumé de la thèse (2 à 5 pages), le fichier électronique de la thèse (ou à défaut un exemplaire imprimé), le rapport de soutenance de la thèse, un CV mentionnant la liste des publications.

Règlement

Le Défenseur des droits, souhaitant encourager la réflexion pluridisciplinaire liée aux enjeux de la protection des droits et des libertés et à la promotion de l'égalité, adopte le règlement suivant :

Article 1 Le Prix

Le Défenseur des droits décide la création du *Prix de thèse du Défenseur des droits* (ci-après « le Prix »).

Le Prix est destiné à encourager et développer les recherches universitaires susceptibles d'intéresser les domaines de compétences de l'institution (droits des usager·e·s des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte), quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

Article 2 Les modalités et le montant

Le Prix est décerné annuellement et rendu public.

Le Défenseur des droits assure la publicité et la diffusion du règlement du Prix, de son calendrier ainsi que des résultats.

Le montant du Prix est de 10 000 euros.

En cas d'*ex æquo* l'ensemble de la dotation peut être partagée en deux parts égales.

Article 3 Le jury

Les membres du jury sont désignés par le Défenseur des droits.

Le jury, présidé par l'un de ses membres, est composé de personnalités qualifiées (universitaires, professionnels du droit et de la justice). La/le directeur/trice du département

de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits (DPEAD) ainsi que le responsable de la mission études et recherches de l'institution assistent aux délibérations du jury.

Le jury organise librement et en toute indépendance ses travaux et délibérations. Les membres du jury disposent chacun d'une voix.

Tout membre du jury également directeur·trice de recherches de thèse d'un·e candidat·e doit s'abstenir de participer au débat et au vote sur ladite thèse. Les membres du jury d'une année peuvent être nommé·e·s dans le jury de l'année suivante.

Article 4 Les candidatures

Le Prix de thèse est ouvert aux doctorant·e·s de 3^e cycle ayant soutenu une thèse au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, sur un sujet lié aux droits des usager·e·s des services publics, à la défense des droits de l'enfant, à la lutte contre les discriminations, respect de la déontologie de la sécurité, à l'orientation et à la protection des lanceurs d'alerte, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

Ne peuvent concourir les conjoint·e·s, ascendant·e·s ou descendant·e·s en ligne directe des membres du jury ou du Défenseur des droits.

Pour le Prix délivré au titre de l'année 2018, peuvent concourir les candidat·e·s ayant soutenu leurs travaux entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 29 juin 2018.

Article 5 Les documents à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une version électronique de la thèse (fichier au format Word ou PDF) ou à défaut un exemplaires imprimés ;
- le rapport de soutenance ;
- le formulaire de candidature signé par la/le candidat·e, comportant ses nom, prénom, coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) ainsi que le titre de sa thèse et la date de sa soutenance. ;
- un C.V. mentionnant la liste des publications ;
- le résumé de la thèse (2 à 5 pages).

Article 6

En s'inscrivant au Prix, la/le candidat·e s'engage :

- à autoriser le Défenseur des droits à communiquer sur sa thèse
- à l'insertion de la mention « Prix de thèse du Défenseur des droits » sur la page de couverture de la version publiée de la thèse.

Article 7

La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement, consultable sur le site internet du Défenseur des droits :

www.defenseurdesdroits.fr

—
Défenseur des droits

TSA 90716 - 75334 Paris Cedex 07

Tél. : 09 69 39 00 00

www.defenseurdesdroits.fr

—
Toutes nos actualités :



www.defenseurdesdroits.fr



D
Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —